

## Les logiques européennes et internationales dans les projets de musiques actuelles : quelles collaborations entre les acteurs de musiques actuelles, les institutions, le Bureau export, l'Etat, les collectivités territoriales pour s'emparer de ces logiques et les mener à bien ?

Table ronde organisée par la Fédurok, en collaboration avec le CNV et le Bureau Export, dans le cadre des Trans Musicales de Rennes, le vendredi 7 décembre 2012 de 11h à 13h, Maison des associations

L'ouverture sur le monde caractérise les musiques actuelles. Les projets portés par les artistes et les professionnels de la filière musicale n'intègrent cependant pas systématiquement des logiques de développement à l'international. Pourtant, qu'il s'agisse de stratégie liée à des développements économiques ou d'inscription de la dimension internationale dans des projets culturels et artistiques, les projets se développent dans une dynamique croissante de collaborations croisées entre acteurs, institutionnels et organismes professionnels. Cette table ronde visait, en partant de quelques cas concrets, à poser la question des coopérations entre acteurs : quelles sont-elles aujourd'hui ? Dans quelle mesure celles-ci pourraient être améliorées, intensifiées ?

### Modération :

Stéphanie THOMAS, La Fédurok

### Intervenants :

Pascal BRUNET, Relais Culture Europe

Frédéric CARRÉ, La Lune des Pirates

Olivier DELPOUX, Institut Français

Maiwenn FURIC, Conseil Régional de Bretagne

Romain PELLICOLI, Daka Tour

Jacques RENARD, CNV

Frédéric ROBBE, L'Astrolabe

Aude TILLETTE, Bureau Export

Et, depuis la salle, François DELAUNAY, Le Chabada

## Présentation des intervenants

### La Fédurok, Stéphanie Thomas (Responsable des projets européens) – Modératrice

La Fédurok est la fédération des lieux de musiques actuelles/amplifiées. Depuis le 1er janvier 2013, à l'issue d'une fusion avec la Fédération des Scènes de Jazz et de musiques improvisées (FSJ) pour la création d'une fédération : la FEDELIMA, elle continue à représenter des acteurs culturels qui participent à la construction et la promotion des musiques actuelles. La Fédurok et la FSJ regroupent plus de 120 structures sur l'ensemble du territoire. La Fédurok est membre du réseau européen Live DMA (Linking Initiatives & Venues in Europe – Developing Musical Actions). [www.la-fedurok.org](http://www.la-fedurok.org) - [www.live-dma.eu](http://www.live-dma.eu)

## Les expériences professionnelles citées

### La Lune des Pirates, Frédéric Carré (Directeur)

#### Projet IC Music (International Cooperation Through Music)

Porté par 9 structures de musiques actuelles en France, en Belgique et en Angleterre – le Grand Mix (Fr), les 4 Ecluses (Fr), La Cave aux Poètes (Fr), La Lune des Pirates (Fr), De Kreun (Be), 4AD (Be), Superact! (Ang), Phoenix (Ang), Epic (Ang) – le projet IC Music a pour but principal de construire une coopération transfrontalière durable et pérenne entre les acteurs professionnels de la musique « live » provenant de l'Angleterre, de la Belgique et de la France. <http://icmusic.eu/pages/fr>

### L'Astrolabe, Frédéric Robbe (Directeur)

#### Projet Tamil Nadu Music Coop / Indie Earth

Le projet consiste à développer une coopération culturelle dans le domaine des musiques actuelles entre des acteurs des musiques actuelles indiens et français, dans le cadre des coopérations développées par les Régions Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes avec l'Etat indien du Tamil Nadu, avec le soutien de l'Institut français. <http://pole-musiques.com/Inde/>



centre national  
de la chanson des  
variétés et du jazz



### **Le Chabada, François Delaunay (Directeur) Projet Austin/Angers Music**

Dans le cadre du jumelage entre Angers et Austin (Texas), les professionnels angevins de la filière musicale, au rang desquels la scène de musiques actuelles angevine, Le Chabada, développent le projet "Austin/Angers Music". Ce projet d'échange intègre pleinement un objectif de développement culturel autant qu'économique du territoire angevin.

[www.lechabada.com/Austin-Angers-Music-fr](http://www.lechabada.com/Austin-Angers-Music-fr)

### **Daka Tour, Romain Pellicoli (Gérant)**

Société de production de spectacles et d'organisation de tournées pour des groupes français et étrangers, basée à Caen, Daka Tour est reconnue pour ses qualités de développeur de talents au travers de groupes tels que Juveniles, Concrete Knives, Granville, Botibol, Sarah W Papsun, Archipel... mais aussi de défricheur à l'étranger avec des groupes tels que The Amplifetes, Dengue Fever ou Bang Bang Eche. Daka Tour travaille avec des labels comme avec des agents étrangers (Bella Union, The Agency, CAA, Primary Talent) sur différents territoires et développe également des collaborations via son festival Winter Camp avec d'autres acteurs comme les festivals Primavera ou End of the Road, le collectif Blessing Force, etc.

[www.dakatour.com](http://www.dakatour.com) - [www.facebook.com/WinterCampFestival](https://www.facebook.com/WinterCampFestival)

## Les partenaires institutionnels

### **Conseil Régional de Bretagne, Maïwenn Furic (Chef de service arts et développement territorial)**

Pour développer la créativité des artistes et leur permettre de développer leurs projets au sein de réseaux artistiques et culturels à l'étranger, la Région Bretagne accompagne les initiatives permettant les rencontres entre artistes bretons et étrangers et les échanges sur des pratiques ou des expressions artistiques. [www.bretagne.fr/internet/jcms/I\\_22036/mobilite-des-artistes-a-linternational-convention-region-bretagne-institut-francais](http://www.bretagne.fr/internet/jcms/I_22036/mobilite-des-artistes-a-linternational-convention-region-bretagne-institut-francais)

### **Institut français, Olivier Delpoux (Chargé de mission Musiques actuelles)**

Le soutien de l'Institut français peut se concrétiser de 4 manières : le conseil et d'expertise, le soutien aux actions, dans le cadre des orientations du département des échanges et de coopérations artistiques, avec la mise en place de programmes thématiques et régionaux (tels que l'Asie, l'Amérique du Sud et l'Europe...), le développement des conventions avec les collectivités territoriales, le dispositif des résidences. [www.institutfrancais.com/fr/musiques-actuelles](http://www.institutfrancais.com/fr/musiques-actuelles)

### **CNV, Jacques Renard (Directeur)**

Le CNV soutient les entreprises de spectacles vivants de variétés et de musiques actuelles. En matière de soutien à l'international, outre celui apporté aux actions d'intérêt général pour le secteur (au Bureau Export et à Francophonie Diffusion par exemple), le CNV intervient sur différents programmes d'aides : aide à l'export avec actualité discographique (commission export conjointe CNV / Bureau Export), et, dans le cadre d'une autre commission (10), les spectacles vivants promotionnels, l'aide à la diffusion à l'étranger sans condition d'actualité discographique et le soutien au déplacement des entrepreneurs de spectacles sur des salons étrangers. [www.cnv.fr](http://www.cnv.fr)

### **Bureau Export, Aude Tillet (Chargée de mission)**

Depuis 1993, le Bureau Export accompagne la filière musicale française dans le développement de ses artistes à l'international autour de deux axes fondamentaux, établis en concertation avec les professionnels de la filière à l'export : veille & conseil et soutien financier. Il favorise la mise en relation des professionnels de différents pays en organisant notamment des speed meetings. Pour développer son action, le Bureau export s'appuie sur un réseau dynamique de 5 bureaux implantés sur des territoires stratégiques à travers le monde et un bureau central basé à Paris. [www.french-music.org](http://www.french-music.org)

### **Relais Culture Europe, Pascal Brunet (Directeur)**

Le Relais Culture Europe sensibilise, informe et accompagne les acteurs culturels et artistiques français sur les problématiques et enjeux liant Europe et culture, les objectifs politiques et programmes communautaires et leur traduction en termes de stratégies, pratiques et projets. Son pôle Prospective / Développement accompagne les acteurs culturels dans leurs stratégies et politiques européennes (notamment les collectivités territoriales) et favorise le développement d'un espace de réflexion sur l'Europe et la culture, au travers notamment de mise en réseau d'acteurs. [www.relais-culture-europe.org](http://www.relais-culture-europe.org)

## Contenu des échanges

### Stéphanie THOMAS

Cette table ronde est co-organisée par le Bureau Export, le CNV et la Fédurok. Elle est motivée par le constat que de plus en plus d'acteurs, que ce soit des adhérents FEDUROK-FSJ ou d'autres professionnels du secteur, développent des actions en direction de l'Europe et de l'international. Au-delà des apports bénéfiques de tels projets, quelles sont les incidences sur l'organisation et l'activité des entreprises de spectacle vivant ? Quels sont les freins qui restent à lever ? Cette table ronde vise à dresser un panorama des collaborations et des aides financières existantes dans ce domaine et celles qu'il est possible d'envisager.

### Jacques RENARD

Depuis quelques années, les professionnels du spectacle vivant, les producteurs, les exploitants de salle, développent des initiatives à l'Europe et à l'international. Le CNV, depuis 3 ans, a mis en place des dispositifs d'aide à l'export s'appuyant sur deux commissions. La commission 9 en co-administration avec le Bureau Export et la commission 10 pour les aides à l'international. Un changement de contexte a eu lieu depuis quelques temps dans le domaine de l'export. Ce n'est plus le fait surtout des producteurs de disque, mais celui d'acteurs comme des producteurs de spectacle, voire des éditeurs. Comment ces acteurs du spectacle vivant s'organisent et développent ces initiatives ? Il faut tenter de répondre à cette question mais aussi à celles des partenariats et des financements possibles sur ces projets, des difficultés et des freins rencontrés, des positionnements de chacun des professionnels dans ce nouveau paysage ?

### Aude TILLETTE

Le Bureau Export a pour but d'aider la filière musicale au développement des artistes à l'international via la veille de marché, la mise en relation, des conseils et des aides financières. Une réflexion est en cours au sein du Bureau Export afin de savoir comment celui-ci peut apporter son expertise aux projets portés par des acteurs comme des salles ou des collectivités territoriales, tout en sachant que l'intervention du Bureau Export reste pour le moment centrée sur la filière professionnelle.

### Stéphanie THOMAS

Cette table ronde sera articulée autour de trois exemples concrets et pour lesquels sera évoqué le rôle de l'Europe, de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes professionnels dans le soutien à ces projets internationaux. A titre de premier exemple : le projet IC Music soutenu par l'Europe.

### Frédéric CARRÉ

IC Music est un projet INTERREG, programme européen encourageant les coopérations transfrontalières. Il regroupe le nord de la France, la Belgique, l'Angleterre. 9 partenaires dont 4 français font partie de ce projet qui a été lancé en juin 2011 pour une durée de 3 ans. Le budget est de 4,8 millions d'euros répartis sur les 3 années dont 50% proviennent des fonds européens et l'autre part essentiellement des fonds propres des structures. C'est un projet qui nécessite beaucoup de temps de coordination du fait du nombre important de participants et qui a dû au lancement faire face à une certaine forme d'inertie de la part des acteurs. Les actions menées sont orientées selon 3 axes principaux.

- La circulation des artistes dans les salles partenaires et une labélisation IC Music de 12 groupes par an qui profitent d'un accompagnement et d'une mise en avant dans la diffusion.
- La construction d'un réseau pérenne d'acteurs pouvant dépasser le cadre des 3 ans de financement. L'échange entre les équipes, le partenariat entre les salles, des formations dont l'apprentissage de langue et les partenariats avec des festivals de type « Show case », contribuent à cette création de réseau.
- Les actions culturelles qui sont les plus délicates à mettre en place sont des opérations en lien avec le domaine de la justice, de la santé, de l'éducation et également avec les nouvelles technologies et les médias.

L'impact de ce projet pour les structures est une augmentation de l'activité, un peu au niveau de la diffusion des concerts mais surtout au niveau des accompagnements des groupes et des actions culturelles. Le projet IC Music a permis d'obtenir des budgets raisonnables sur ces actions.

### Stéphanie THOMAS

Comment est envisagée la durabilité du projet après la fin des financements européens et quelles sont les relations avec vos autres partenaires institutionnels comme les collectivités territoriales ?

### Frédéric CARRÉ

C'est une question difficile. Ce projet a permis d'embaucher des personnes, cela a eu une incidence sur les organisations. Pour la Lune des Pirates, l'approche a été prudente par l'embauche en CDD. La pérennisation est envisageable à partir de la mise en place d'un nouveau projet, soit en INTERREG, soit sur un autre dispositif. Dans tous les cas, le partenariat construit entre les structures restera au-delà de la fin du projet. Ce projet INTERREG a permis d'augmenter notre crédibilité par rapport aux partenaires institutionnels comme la DRAC ou la Ville, et le Conseil Régional est intervenu en co-financeur sur ce projet.

### Stéphanie THOMAS

Pascal Brunet vous êtes directeur du Relais Culture Europe. Quelle est votre intervention auprès des porteurs de projets notamment sur la question de la pérennisation après la fin des financements européens ?

### Pascal BRUNET

Tout d'abord, je dois dire que la gestion administrative d'un projet européen reste un travail difficile et conséquent. Par rapport à l'exemple précédent, il pose bien le quiproquo qui a lieu entre l'Union Européenne et le secteur culturel et qui va être de plus en plus important dans l'avenir. L'Europe a été fondée au départ pour essayer de coordonner les actions des Etats membres au regard de l'ordre mondial mais de nos jours celui-ci notamment du fait de la crise mondiale vient bousculer l'Union Européenne. Les désirs des Etats membres sont très différents. Après 2014, certains Etats veulent supprimer ces aides au secteur culturel qui apparaissent comme des soutiens non prioritaires. Quelques-uns, à partir de leur politique intérieure, ont déjà mis en place des réductions de 25% à 30% des crédits culturels. La question est le réglage de la position commune pour maintenant et après la crise. L'Union Européenne a déjà raté beaucoup de choses en termes de positionnement stratégique sur les marchés mondiaux comme celui de la musique où les oligopoles sont non-européens, et également dans le domaine de l'innovation. Il faudrait s'attacher d'ailleurs immédiatement au sujet de la protection des auteurs qui est un enjeu peut-être plus important que celui de la conservation des programmes culturels européens. Il faut répondre à la problématique de comment vit-on de ses idées et de sa création ? Pour revenir aux programmes, deux lignes sont envisageables : une décentralisation vers les collectivités territoriales qui mettent en œuvre les programmes ou de grands programmes coordonnant l'ensemble des actions. L'orientation sera probablement un compromis entre ces deux lignes. Il existe également une bataille autour du budget global de l'Union Européenne qui représente 1% du PIB. Une baisse des crédits est très fortement probable et aura forcément des conséquences sur les programmes dont il est question aujourd'hui. 2013 sera une année de basculement en raison d'objectifs redéfinis et des moyens restreints. En grossissant le trait, il risque d'y avoir une rupture radicale et une disparition du soutien à ce type de projets. Il n'y aura donc pas de pérennité des financements. Les objectifs vont également changer. Première orientation, les actions ne doivent pas s'enfermer sur un territoire. Les projets doivent répondre à la question : comment travailler ensemble pour être ailleurs ? Les actions doivent être orientées vers l'extérieur pour développer la présence à l'international. C'est donc un soutien à l'internationalisation des acteurs européens. Se pose cependant la question de comment conserver les partenariats construits précédemment en interne qui favorisent déjà l'international, c'est la capitalisation des relations internes. Deuxième orientation, l'investissement sur l'innovation et non pas sur le fonctionnement. L'innovation n'est pas forcément identifiée comme technique mais plutôt en termes d'innovation sociale, d'actions sur des facteurs de transformation sociale. Au niveau structurel, les programmes ne vont pas changer, il y aura probablement conservation de la forte décentralisation et une mise en œuvre locale par les collectivités territoriales même si cela nuit à la cohérence des actions entre les régions et les départements. En définitive, les mots clés sont « Mondialisation », « Internationalisation », « Innovation » et « Investissement ». L'évolution du programme « Culture » est également intéressante à regarder. Malgré son nom, c'est plus un programme qui vise à soutenir les acteurs de la coopération culturelle. Ce petit programme va changer de nom pour s'appeler « Europe Créative » indiquant un glissement vers une meilleure articulation entre les acteurs. Deux versions sont possibles, soit vers un libéralisme qui ne prend en compte qu'une vision de l'organisation des marchés, soit une vision plutôt à la « Delors » où il faut du marché, de la coopération et de la solidarité, et le Relais Culture Europe tire plutôt dans ce sens. Ce programme va voir son budget renforcé entre 20% et 40% et suivre les mêmes logiques « Mondialisation, Innovation, Investissement ». Dans ce contexte, il apparaît que les Français sont mal partis. La coopération française se limite souvent au territoire européen et les acteurs français ne sont pas passés à la taille continentale. Cela devient problématique, ils sont bloqués à l'Europe des 12 depuis 1986. Il faut un changement de braquet.

### **Stéphanie THOMAS**

Ce que vous nous indiquez, c'est qu'il faut penser les choses à l'international dès le début du projet et ne pas se limiter à la dimension européenne.

### **Pascal BRUNET**

Oui. Par exemple, le programme « Europe Créative » fixe une règle financière selon laquelle 20% des dépenses du projet seront alloués à un partenaire non européen. Le programme est fait pour travailler avec les pays hors Europe et les Français ne sont pas prêts dans leur infrastructure et leurs habitudes. Il va falloir une révolution culturelle sur les méthodes de coopération et de travail, aller au-delà d'une coopération Franco-Allemande.

### **Stéphanie THOMAS**

La transition est bien amenée vers le projet « Indie Earth » qui reprend la thématique de l'innovation sociale et la dimension internationale.

### **Frédéric ROBBE**

Un bref retour sur l'historique de ce projet. Il y a deux ans la Région Centre est venue voir l'Astrolabe accompagnée d'un acteur des musiques actuelles en Inde, Eddie Prithiviraj, responsable d'une école de formation et d'une structure de production « Exodus ». Nous avons commencé par mener une réflexion avec lui sur un projet d'échange artistique qui a abouti à une première action en 2012. Une délégation composée de deux artistes français et de professionnels (lieu, festival) est partie dans la région indienne du Tamil Nadu. Pendant 10 jours, les artistes se sont produits dans différents lieux et des rencontres ont été organisées avec des acteurs des musiques actuelles et traditionnelles indiens (labels, médias, réalisateurs bollywoodiens...). Une rencontre importante a eu lieu à ce moment-là et fût déterminante pour la suite du projet, c'est celle avec EarthSync et Sonya Mazumdar qui ont manifesté un fort intérêt pour développer en Inde une nouvelle manière de structurer leur secteur et leur méthode de travail entre eux. Il y a une nécessité pour eux d'exister face à l'omniprésence de Bollywood, de faire exister les musiques indépendantes, traditionnelles et sacrées. L'objectif est de créer un réseau de lieux et de festivals afin de développer la diffusion de leurs artistes. C'est donc à partir de cette rencontre que le projet a pris tout son sens et a abouti à la création du projet « Indie Earth ». Ce projet comprend différentes actions, comme celle des rencontres professionnelles « Exchange » en Inde avec environ 150 professionnels indiens et une vingtaine d'internationaux dont des anglais, des australiens, des norvégiens et des français. L'intervention de type « ressource » de l'Astrolabe a consisté à présenter le modèle français mais également à entrevoir les perspectives de développement du modèle indien. Dans ce projet, il y a quatre niveaux d'intervention. Tout d'abord, l'aide à la structuration des acteurs indiens des musiques actuelles sur l'ensemble du territoire indien notamment en leur proposant des outils à réadapter à leur contexte. Ensuite, c'est un apport d'expertise pour la création d'un lieu dédié aux musiques actuelles, une sorte de première SMAC en Inde. Nous avons déjà visité le terrain acheté et rencontré l'architecte et l'acousticien. La prochaine étape serait de mobiliser sur cette création de lieu des experts français comme ceux du CNV et un architecte français, Michel Bertreux qui est l'architecte de La Fabrique et de Paloma.

### **Jacques RENARD**

Je me réjouis d'une telle initiative notamment sur le fait d'essayer d'exporter les concepts de SMAC et de Zénith à l'étranger, comme cela l'a été pour le modèle du Louvre à Abou Dabi. Au-delà du manque de moyens humains, de temps et d'ingénierie, ce projet fait complètement écho à la nécessité de l'internationalisation des projets européens. Il faut investir de nouveaux marchés en dehors de l'Europe, pour le développement des acteurs européens à l'international, et favoriser le réseau d'initiative dans ce domaine.

### **Frédéric ROBBE**

Ce n'est pas forcément qu'une notion d'extension de marché, même si cela est un élément très important notamment sur l'Inde. Sur la notion d'expertise, la mobilisation de compétences françaises pour la création d'un lieu ne s'arrête pas aux murs mais s'étend à l'économie du projet qui doit varier selon les contextes des différentes régions de l'Inde. Le modèle économique ne peut pas être identique partout, notamment quand la consommation d'alcool est interdite pour certains lieux dans différentes régions indiennes. Le lieu envisagé dans ce projet est une salle de petite capacité, environ 150 places, axée sur une diffusion importante intégrant également la projection de films. Les autres activités envisagées sont la formation, la

répétition et l'enregistrement. Sur tous ces aspects, il y a un transfert du savoir-faire français à mettre en place. D'autres projets peuvent en découler comme la collaboration entre des écoles d'architectures, comme celle des Pays de la Loire avec son département scénographie et celle du district de Chennai. Cette collaboration pourrait aboutir à des échanges de savoirs, à des rencontres professeurs et étudiants, et même permettre d'envisager la création d'un département scénographie dans l'école du Tamil Nadu. C'est de la création de compétences qui est en jeu ici. Une autre mise en écho est celle d'un livre d'architecture d'un éditeur qui souhaite mettre en avant les dernières générations de lieux comme nouvelle architecture de type « signal », des lieux visibles dans le paysage urbain. Pourquoi ne pas faire un livre qui intègre une dimension internationale ? Les deux derniers niveaux d'intervention sont la mise en place de formations professionnelles et de formations courtes à destination des acteurs indiens (lieu, producteur et festival) et des musiciens qui se dérouleront dans le nouveau lieu, et les échanges artistiques avec des artistes indiens qui seront diffusés sur le territoire européen et l'export en Inde des artistes français. En définitive, le positionnement de l'Astrolabe est celui d'un défricheur qui permet de repérer en amont les bons interlocuteurs pour les présenter ensuite à des délégations de professionnels afin de gagner du temps et de développer des projets pertinents.

### **Stéphanie THOMAS**

Quelles sont vos appuis, notamment financiers, pour ce projet ?

### **Frédéric ROBBE**

Tout d'abord, ce sont les appuis de la Région Centre et de la coopération décentralisée, puis de la convention entre la Région Centre et l'Institut Français. D'autres Régions comme les Pays de la Loire et Poitou-Charentes qui avaient leur propre financement nous ont rejoints également. Un nouveau projet est en cours de rédaction en réponse à un appel restreint de la Commission Européenne sur l'axe de la culture comme vecteur de démocratie et de croissance économique. C'est un projet sur trois ans intégrant tous les éléments énoncés précédemment. Il se pose aussi la question de l'intégration des autres Régions, comme les Pays de la Loire et du Poitou-Charentes, mais également de La Réunion, qui représente une ouverture formidable sur l'hémisphère sud et le IOMMA, le marché des musiques de l'Océan indien. Cette coopération est fondamentale.

### **Stéphanie THOMAS**

A propos des conventions avec l'Institut Français, quelles sont ses actions ? Son département musiques actuelles vient d'être renforcé, signe probablement de l'investissement de plus en plus important des acteurs musicaux français à l'international. Olivier Delpoux, chargé de mission, pouvez-vous nous en dire plus ?

### **Olivier DELPOUX**

Effectivement, deux personnes maintenant s'occupent spécifiquement des musiques actuelles, plus une troisième personne pour le programme Afrique et Caraïbes en Créations. L'Institut Français touche à toutes les disciplines artistiques mais également à d'autres domaines dont la langue française et le débat d'idée. Il est l'opérateur du Ministère des Affaires Etrangères pour la promotion des échanges artistiques, culturels, et intellectuels à l'international. L'Institut Français est installé à Paris et travaille avec un réseau de 101 instituts à l'étranger et plus largement avec l'ensemble du réseau culturel français (ambassades, services culturels et alliances françaises). Concernant les musiques actuelles, l'Institut Français réalise un travail d'appui, de conseil et d'expertise auprès du réseau culturel et de ses partenaires sur le développement de projets de diffusion, de coopération, de formation et de structuration. L'Institut travaille à la mise en relation de la filière professionnelle française à l'étranger, en lien avec le Bureau Export sur les territoires de marché, et propose des aides à la mobilité des experts ou des professionnels sur différentes opérations, le projet précédent en est un parfait exemple. La nature du projet doit être axée sur le soutien à la promotion de la scène émergente de toutes les esthétiques musicales, en fonction des intérêts et des opportunités sur les différents territoires concernés. Cela doit être également un projet structurant, type tournée régionale ou collaboration avec un festival, avec une inscription sur du long terme permettant de créer des liens privilégiés entre les acteurs français et étrangers. A l'heure actuelle, les territoires de l'Asie et de l'Amérique latine sont les plus dynamiques en termes d'opportunités. La connexion avec la filière professionnelle locale est prise en compte, notamment quand sur le territoire concerné, il existe une filière musicale déjà structurée. Un travail sur les territoires prescripteurs et les marchés, comme ceux de Londres, de Berlin, du Brésil, du Japon et des USA, est également réalisé avec le Bureau Export. Plusieurs dispositifs existent au sein de l'Institut Français. Le dispositif de programmation est un appel à projets annuel (dépôt des dossiers

entre août et octobre) qui permet de sélectionner des projets sur les critères indiqués précédemment avec des dispositifs spécifiques pour l'Afrique et les Caraïbes. L'Institut est également très sollicité sur un deuxième dispositif qui concerne les collectivités territoriales. Actuellement 27 conventions ont été signées entre l'Institut Français et différentes Régions ou Villes — dans certains cas avec un fléchage sur des territoires ou des types de projet spécifiques. Le dispositif des Saisons culturelles croisées dont l'Institut Français est l'opérateur en collaboration avec le Ministère de la Culture et de la Communication, permet la mise en avant d'un territoire différent chaque année. Le quatrième dispositif, ce sont les résidences "Hors les murs" qui consistent à accompagner des artistes toutes disciplines confondues dans un travail de recherche pendant à 1 à 3 mois. En termes de budget, cela représente 1 million d'euros en 2012 consacrés aux musiques actuelles pour plus de 200 projets sur 70 pays, répartis pour 25% sur la zone Europe, 25% en Asie, 20% en Amérique du Nord, 15% en Amérique Latine, et 15% au Moyen Orient et en Afrique. Pour finir, je mentionnerai un exemple emblématique récent qui montre la diversité des projets soutenus sur la diffusion ou sur la coopération, avec le projet du festival Generiq en Colombie qui s'appuie sur une convention avec la Franche Comté. Il a permis d'exporter un plateau d'artistes français et à une délégation de professionnels de participer au marché des musiques actuelles de Medellin « Circul'art ». Le volet retour a consisté à faire venir des artistes colombiens en France programmés dans le cadre du festival Generiq.

### Jacques RENARD

La mise en place des conventions de l'Institut Français et la politique de conventionnement du CNV avec les collectivités territoriales — actuellement deux conventions sont signées entre le CNV et les régions Poitou Charentes et Rhône-Alpes — amènent à réfléchir à la possibilité d'une opération tripartite : Collectivités, Institut Français et CNV. Il serait envisageable de mettre en place des actions conjointes sur les territoires français et étrangers et ainsi mettre l'accent sur le développement à l'international. C'est une réflexion conjointe qu'il faut avoir et il y a sans doute une opportunité à saisir afin de multiplier les actions, de mutualiser les moyens et les compétences dans un contexte contraint. Un lien est peut-être également possible entre les résidences soutenues par chacun.

### Frédéric ROBBE

Il est vrai qu'il y a un intérêt pour tous de connaître et d'échanger entre les différents projets. Des échanges informels ont déjà lieu avec le projet sur la Colombie ou avec le Chabada qui travaille avec le South by Southwest aux Etats-Unis. Peut-être qu'une sorte de comité de pilotage de l'ensemble de ces projets au lieu des échanges informels actuels, serait intéressant à mettre en place, tout comme la proposition précédente d'une collaboration renforcée entre les collectivités territoriales, le CNV, l'Institut Français et le Bureau Export.

### Stéphanie THOMAS

Concernant les collectivités territoriales, Maïwenn Furic est la chef du service des arts et du développement territorial pour la Région Bretagne. Comment un projet international raisonne-t-il en termes de développement territorial sur une région et quel type de convention avez-vous avec l'Institut Français ?

### Maïwenn FURIC

La convention passée en 2006 avec l'Institut Français n'est pas orientée sur la dimension export-diffusion mais plutôt, et cela est lié aux spécificités du territoire breton, sur les échanges et les résidences d'artistes, sur des projets donnant lieu à des créations, à des recherches en musicologie ou même à du collectage, toutes disciplines artistiques confondues. Il y a une ouverture également au-delà des accords de coopération décentralisée, c'est une convention ouverte sur le monde entier pour éviter des mariages forcés, pour dépasser les territoires déjà en coopération. Depuis 2006, 70 projets ont été soutenus dont un peu moins de la moitié en musique, pour un budget de 60 000€ en 2010 puis de 120 000 € en 2011, alimenté pour moitié par la Région et pour l'autre par l'Institut Français. Les projets soutenus concernent essentiellement des artistes dans le champ des musiques traditionnelles et consistent à favoriser des rencontres entre musiciens, les croisements entre des répertoires et à organiser des formations auprès de maître d'instrument de musique. Le retour pour le territoire se mesure d'abord par la création et par la diffusion notamment dans des festivals bretons même si le plan de diffusion n'est pas obligatoire à nos yeux. L'objectif n'est pas dans la rentabilité mais plutôt dans le renouvellement artistique par la création. Le Conseil Régional de Bretagne est très satisfait de cette convention même si, au début, il a été difficile de faire reconnaître auprès de l'Institut Français que la musique traditionnelle était aussi un secteur de création artistique. Il faut noter également l'existence d'un établissement public de coopération culturelle, Spectacle Vivant en Bretagne, créé en 2006 et qui est en cours de restructuration. Ses nouvelles missions

seraient orientées sur la diffusion et l'accompagnement des artistes à la mobilité. Ce dispositif serait complémentaire à la convention qui aide sur la phase de résidence-crédation en proposant un accompagnement sur la diffusion à l'export. D'ailleurs, l'établissement public a déjà commencé à travailler avec un collectif de producteurs bretons notamment pour favoriser leur présence au Womex.

### **Stéphanie THOMAS**

Les interactions entre les organismes, les collectivités et la Commission Européenne se font mais quelle est la place des professionnels du spectacle dans ces projets à l'international ? Pour la société de production Daka Tour, dont Romain Pelliciolli est le gérant, comment se développe l'activité à l'export et quels sont les soutiens des organismes professionnels comme le CNV et le Bureau Export ?

### **Romain PELLICOLI**

Daka Tour est une jeune structure qui propose un catalogue d'artistes émergents. Cela implique beaucoup de moyens et de réflexions notamment par rapport au développement de ces artistes sur les marchés internationaux. Les appuis que nous utilisons sont, avant tout, un réseau d'agents dont beaucoup sont des attachés de presse et nous participons aux événements internationaux emblématiques pour développer nos artistes à l'international et tisser nos réseaux. Daka Tour est soutenu par le CNV et le Bureau Export, mais il reste compliqué de synthétiser les différents dispositifs et d'avoir une visibilité complète. On se repose beaucoup sur notre propre réseau international que nous avons développé, comme par exemple la collaboration avec un festival de « show casing » proposant une scène dédiée au catalogue de Daka Tour. Il est primordial d'avoir de vrais partenaires professionnels sur le territoire concerné et bien réfléchir à la nécessité de l'export d'un artiste. Il faut éviter de fantasmer l'international. En ce qui me concerne, ce n'est pas intéressant de faire une date unique à l'étranger s'il n'y a pas de relais professionnels ou une vraie sortie d'album sur place. Sans cela, il n'y a que peu d'intérêt d'envoyer un artiste sur une scène étrangère et cela n'a pas de sens de financer ce type d'action. Il faut juger de la pertinence artistique avant de partir à l'export, s'il y a une carrière à l'international possible pour l'artiste.

### **Aude TILLETTE**

Le rôle du Bureau Export n'est pas de juger de la pertinence artistique pour l'export, la confiance est accordée au producteur. Le potentiel à l'export d'un projet n'est pas expertisé en tant que tel mais des conseils peuvent parfois être formulés par des correspondants locaux du Bureau Export qui connaissent bien leur territoire. Nous encourageons les producteurs à développer leurs contacts professionnels à l'international et la dimension d'accompagnement local est primordiale. Il faut réaliser un travail important en amont pour identifier les bonnes personnes à rencontrer sur place notamment les médias prescripteurs. Je souligne que les liens avec les éditeurs sont très peu utilisés dans les projets et les « sous éditeurs » locaux ne font pas très souvent le relais sur place. Il est évident que d'envoyer un artiste à l'export juste pour l'aspect « je joue à l'étranger » n'a pas beaucoup d'intérêt.

### **Romain PELLICOLI**

Les dispositifs présentés précédemment font souvent référence à une dimension régionale et font donc appel à des projets artistiques locaux. Il est difficile pour nous en tant que producteur de comprendre comment on peut coopérer avec ces dispositifs.

### **Frédéric ROBBE**

Il est vrai que dans un premier temps la porte d'entrée c'est bien un travail avec des artistes de la région concernée par le projet. Mais au final l'objectif est bien d'arriver à faire éclater le régionalisme et potentiellement de créer des liens entre les producteurs et les festivals, des opportunités de développement de nouveaux projets, comme faire un nouveau festival en Inde par exemple. Le positionnement est celui de la tactique du facilitateur pour que les marchés français puissent aller investir de nouveaux territoires comme l'Inde ou les pays asiatiques.

### **Stéphanie THOMAS**

Les connexions avec la filière professionnelle locale apparaissent donc primordiales pour la réussite d'un artiste français à l'étranger, d'où l'importance des logiques de coopération entre les différents acteurs sur les territoires exploités. L'exemple du Chabada à Angers l'illustre bien également.



### **François DELAUNAY, Le Chabada**

En effet, l'expérience du Chabada avec le festival South by Southwest à Austin n'est pas un projet de bons échanges à l'ancienne entre collectivités jumelées et sans environnement professionnel autour des artistes. Notre originalité c'est bien d'associer au projet des acteurs professionnels de la filière musicale locale ainsi que l'entourage professionnel des artistes mais aussi les services économiques de la région. Il y a donc bien un travail en amont et un ancrage avec les professionnels sur le territoire d'Austin. L'idée c'est bien de choisir avec le festival des groupes d'Angers qui ont la carrure pour se produire aux Etats-Unis, et d'autres groupes français et américains. Ce n'est donc pas juste les petits « frenchy » dans leur coin, il y a une réelle dynamique autour. L'interaction entre l'économique et la dimension artistique des projets est maintenant indispensable.

### **Olivier DELPOUX**

Concernant South by Southwest à Austin, l'objectif est bien de sortir de la logique de la date unique en organisant une véritable tournée des artistes à l'occasion de ce déplacement afin que l'investissement soit le plus intéressant. La mise en relation est aussi un travail que l'on mène auprès des artistes et de leur environnement professionnel, un accompagnement afin de les guider dans leur développement à l'international. On réalise un travail de veille avec le réseau notamment sur les partenaires potentiels et c'est cela que l'on souhaite partager avec les professionnels pour faciliter leurs démarches à l'export.

### **Aude TILLETTE**

Dans la réflexion actuelle au sein du Bureau Export, la mise en place d'une formation au premier pas à l'export ou d'une préparation des professionnels et des artistes à des événements spécifiques comme par exemple le South by Southwest sont des pistes envisagées.

### **Romain PELLICOLI**

En effet, un travail de préparation est nécessaire. Le ressenti des artistes après avoir joué sur ce type de scène n'est pas forcément idéal. Un autre point me paraît important à souligner c'est l'esthétique musicale travaillée. La musique électronique française est très bien reconnue à l'étranger et elle a sans doute contribué à ouvrir des portes pour les producteurs français. Cependant dans le domaine de la pop et du rock, l'économie est complètement différente. Les contraintes techniques et logistiques sont plus importantes et du coup les partenaires adéquats sont plus nombreux et difficiles à trouver. A cela, il faut ajouter la nécessité d'avoir un disque pour travailler la promotion et pour justifier la tournée auprès d'un agent local. C'est un travail à long terme de développer des carrières et de monter son réseau à l'international. Il est vrai qu'il serait intéressant de réfléchir dans le cadre d'une commission globale à renforcer la concertation entre les acteurs sur le développement de ces carrières notamment sur les questions des territoires à investir et de la durée des financements de ces projets. Le développement de carrière à l'international n'a pas uniquement besoin d'argent mais également de temps, de vision et de structuration.

### **Stéphanie THOMAS**

Au-delà des commissions 9 et 10 du CNV dédiées spécialement à l'export, Jacques Renard, quel rôle joue dans ce domaine la commission 3 d'intérêt général sur laquelle certaines structures sont aidées pour leurs actions à la structuration professionnelle ?

### **Jacques RENARD**

En effet, plusieurs commissions au CNV peuvent soutenir des projets à l'international. La commission 9 conjointe avec le Bureau Export regroupe en son sein des producteurs du disque et du spectacle vivant et analyse les projets en fonction de l'actualité discographique et juge de la pertinence, non pas artistique, mais du parcours professionnel des artistes et de leur perspective de développement. La commission 10 octroie des aides à la tournée à l'international, aux déplacements et aux show cases mais elle est moins en lien avec l'actualité discographique. La commission 45 attribue une aide à la production qui peut intégrer dans certains cas des dates à l'international. La commission 3 sur la structuration et le développement professionnels peut aider des acteurs comme le Bureau Export, Zone Franche et Francophonie Diffusion sur des aspects internationaux. D'autres projets, comme celui avancé précédemment par le Bureau Export sur la mise en place d'une formation visant à équiper en compétences et en savoir-faire les professionnels pour l'international, peuvent très bien être pris en compte par le CNV. Pour finir, cette table ronde a mis en évidence qu'un raisonnement plus croisé dans la coopération entre les acteurs est nécessaire. Même si des liens existent déjà, il faut imaginer une coopération plus institutionnelle avec également d'autres



centre national  
de la chanson des  
variétés et du jazz



partenaires comme les sociétés civiles, tout en respectant l'autonomie de chacun, et cela est d'autant plus important dans le contexte économique présent où les crédits sont de plus en plus rares dans les organismes institutionnels. La logique est bien celle d'aider au mieux les professionnels dans leurs démarches à l'international pour leurs artistes. Le croisement des modalités d'action des uns et des autres doit permettre de trouver les moyens pour que les porteurs de projets, dans toute leur diversité, soient encore mieux aidés et accompagnés. L'apport de chaque organisme, qu'il soit institutionnel, collectivité territoriale, réseau ou fédération, est essentiel à la structuration et au partage d'informations. A mon sens, il faudrait profiter de cette montée en charge sur cette thématique pour proposer ou initier de nouveaux temps d'échanges, pour voir comment avancer sur ces perspectives de coopérations.

### **Stéphanie THOMAS**

Merci à tous, aux intervenants, aux Trans Musicales de Rennes et aux co-organisateurs : Bureau Export, CNV et Fédurok-FSJ.